

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

_

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. MOSES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 208 — Loi sur la protection des jeunes sportifs/The Protecting Youth in Sports Act.

Il s'élève un débat.

M. Moses intervient.

MM. MARTIN et SANDHU posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* EWASKO exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

T. LINDSEY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 224 — Loi modifiant la Loi sur les infrastructures de transport/The Transportation Infrastructure Amendment Act.

Il s'élève un débat.

T. LINDSEY intervient.

MM. GUENTER, LAMONT, REDHEAD et ISLEIFSON lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* PIWNIUK exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. BUSHIE présente la proposition suivante :

Proposition nº 19 : Proposition visant à exhorter l'Assemblée législative à reconnaître les réalisations et contributions exceptionnelles de Reggie Leach

Attendu:

que Reggie Leach, membre de la Première nation de Berens River, a apporté une contribution significative au hockey sur glace et a joué un rôle d'ambassadeur exemplaire pour sa communauté et la province du Manitoba;

que Reggie Leach a fait preuve d'un talent exceptionnel, de dévouement et d'esprit sportif tout au long de sa carrière, marquant ainsi à jamais le monde du hockey, ce qui lui a valu son intronisation au Temple de la renommée du hockey du Manitoba et le surnom indélébile « the Riverton Rifle » (« le fusil de Riverton »);

que Reggie Leach a atteint de nombreux jalons au cours de sa carrière professionnelle, notamment lorsqu'il a remporté la Coupe Stanley avec les Flyers de Philadelphie en 1975, qu'il a gagné le trophée Conn Smythe en 1976 pour avoir été le joueur le plus utile pendant les séries éliminatoires — une première pour un joueur d'une équipe perdante qui n'est pas gardien de but — et qu'il a établi le record du plus grand nombre de buts marqués lors des séries éliminatoires en une seule saison;

qu'en incarnant les valeurs du travail acharné, de la persévérance et de la détermination, Reggie Leach est devenu une source d'inspiration et un modèle pour d'innombrables jeunes hockeyeurs au Manitoba et au Canada;

que Reggie Leach a été un exemple pour les athlètes en herbe des communautés autochtones et qu'il les a motivés à s'épanouir face à l'adversité;

que Reggie Leach s'est investi dans diverses activités caritatives et qu'il a, à son tour, contribué à la communauté et utilisé sa tribune pour faire une différence positive dans la vie des autres;

que Reggie Leach est devenu un symbole culturel manitobain, que des artistes de la province, comme John K. Samson, lui ont rendu hommage dans leurs chansons et qu'il a inspiré à Richard Wagamese le roman et le film novateurs « Indian Horse »;

que les réalisations et les contributions de Reggie Leach méritent d'être reconnues officiellement par le gouvernement et les Manitobains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse et salue les réalisations et contributions exceptionnelles de Reggie Leach dans le domaine du hockey sur glace de même que son influence positive sur les communautés et la province et qu'elle recommande son intronisation au Temple de la renommée du hockey du Canada.

Il s'élève un débat.

M. BUSHIE intervient.

M. MICHALESKI, U. ASAGWARA ainsi que MM. GERRARD et WISHART posent des questions au député.

Le débat se poursuit.
M. MICHALESKI, U. ASAGWARA, MM. WISHART et GERRARD ainsi que T. LINDSEY interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.
TREIZE HEURES TRENTE
L'Assemblée convient de permettre à la présidente de faire parvenir au Temple de la renommée du hockey des copies de la proposition émanant d'un député n° 19 — Proposition visant à exhorter l'Assemblée législative à reconnaître les réalisations et contributions exceptionnelles de Reggie Leach, adoptée à l'unanimité aujourd'hui.
M^{me} la première ministre STEFANSON fait une déclaration au sujet de la Semaine de sensibilisation aux Jeux Olympiques spéciaux.
M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.
M ^{me} la <i>ministre</i> GUILLEMARD, <i>ministre de l'Éducation postsecondaire et de la Formation</i> , fait une déclaration au sujet de Compétences Canada.
M. MOSES et, avec le consentement de l'Assemblée, M ^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.
Conformément au paragraphe 28(1) du <i>Règlement</i> , M. le <i>ministre</i> WHARTON, M ^{me} NAYLOR, M. le <i>ministre</i> REYES, M. BRAR et M ^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.
La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :
M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à ne pas céder et à ne pas affaiblir les droits à la protection des renseignements médicaux personnels lorsqu'il signe la nouvelle entente sur le Transfert canadien en matière de santé, à ne pas établir un système d'identification numérique et à rejeter toute exigence subordonnant l'octroi de financement dans le domaine de la santé à l'établissement d'un tel système et à ne pas communiquer des renseignements médicaux personnels au gouvernement fédéral ou à des tiers étant donné que ces renseignements sont protégés par la <i>Loi sur les renseignements médicaux personnels</i> et que leur communication constituerait une infraction à cette loi.
Conformément à l'article 34 de la version la plus récente de l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020, l'Assemblée convient de modifier cette version de l'ordre sessionnel par substitution, dans le premier paragraphe, à « jusqu'au 1 ^{er} juin 2023 », de « jusqu'à la dissolution de la 42 ^e législature ».
L'Assemblée convient d'interrompre ses travaux afin de permettre à M ^{me} la <i>première ministre</i> STEFANSON de faire une déclaration gouvernementale au sujet du recours collectif concernant le Centre manitobain de développement.

Jeudi 1er juin 2023

•	le 30 mai 2023, MM. SMOOK, WISHART et MARTIN, I. LAMONT, BUSHIE et GERRARD prononcent des discours
La séance est levée à 16 h 45.	
	La présidente,
	Myrna Driedger